

Nous sommes convenus avec l'Union soviétique d'entamer prochainement des négociations pour la conclusion d'un accord général en matière d'échanges culturels, scientifiques et techniques, en vue d'assurer une meilleure réciprocité et d'améliorer entre les deux pays le domaine des relations fructueuses. Nous sommes également convenus d'ouvrir un consulat général soviétique à Montréal; ce consulat s'occupera du flot grandissant des échanges et des visiteurs entre les deux pays. Il a été convenu que le Canada a le droit d'ouvrir à son gré un bureau similaire en Union soviétique.

Il est vrai, comme les journaux l'ont signalé, que M. Gromyko a soulevé la question de l'extradition de présumés «criminels de guerre» et de ce qu'on a appelé la «campagne anti-soviétique» au Canada. Je lui ai expliqué la législation canadienne touchant la première de ces questions, soulignant que la loi vise à protéger le citoyen contre les mesures arbitraires. Quant à son deuxième point, je lui ai expliqué qu'il n'a pas et qu'il n'y avait pas eu, comme on l'insinue, de «campagne anti-soviétique» inspirée ou encouragée par le gouvernement canadien. J'ai bien souligné que le Canada est un pays libre et que le gouvernement n'a pas la mainmise sur les organes d'information.

J'ai de plus demandé instamment au premier ministre Kosygin, en faisant appel aux sentiments humanitaires, de continuer à faciliter la tâche des citoyens russes qui veulent venir au Canada vivre avec leurs parents et d'aider ainsi à la réunification des familles. J'ai toutes les raisons d'espérer, par suite des conversations que j'ai eues avec M. Kosygin à ce sujet, qu'un plus grand nombre de familles se verront réunies à ceux qui leur sont chers. Je me suis efforcé de lui démontrer tout ce que cela représentait pour les Canadiens qui sont venus de cette région du monde.

En Italie, point n'est besoin de vous dire que mes conversations avec les dirigeants du pays se sont déroulées dans une atmosphère ouverte et très détendue, ce qui nous était depuis longtemps coutumier dans nos relations avec l'Italie, pays allié et ami. Nous nous sommes aisément entendus sur certaines questions d'ordre bilatéral tandis que, sur le plan international, nous sommes, dans une large mesure, tombés d'accord.

J'ai été heureux d'expliquer aux chefs du Gouvernement italien les incidences du récent Livre blanc à l'égard de l'immigration en provenance d'Italie, et de les assurer tant de la haute valeur que nous attachons à la contribution fournie par les Italiens qui sont déjà venus au Canada, que de notre désir de voir cette immigration continuer. J'ai signé avec M. Fanfani, ministre des Affaires étrangères, des lettres échangées à propos de la création

d'un Institut canadien à Rome. Cet accord et l'accord culturel au sujet duquel nous avons décidé d'entamer prochainement des négociations contribueront grandement à multiplier les échanges culturels et académiques entre le Canada et l'Italie.

Dans les trois capitales, j'ai eu d'utiles conversations sur les problèmes qu'examinent actuellement les Nations Unies et sur les efforts qui sont déployés par le Comité des Dix-Huit sur le désarmement et ailleurs pour la réalisation de certaines mesures partielles de désarmement qui constituent un progrès tangible dans la voie du désarmement général et complet. Je n'ai évidemment pas l'intention de faire rapport sur les positions respectives des pays que j'ai visités à l'égard de ces diverses questions. C'est à eux qu'il revient d'expliquer leur politique. J'ai constaté cependant que tous ces pays reconnaissent l'importance d'un renforcement des Nations Unies. J'ai expliqué la position canadienne à l'égard de certaines questions qui sont à l'étude dans l'Organisation, et j'ai fait part de l'espoir du Canada de voir l'Assemblée parvenir à un accord sur le maintien de la paix. M. Gromyko m'a parlé de l'intérêt que prend son gouvernement à la question de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres pays, et je l'ai assuré de notre approbation de principe touchant cette norme de conduite internationale, ainsi que de notre appui à l'égard du principe de l'autodétermination des peuples.

J'ai conclu que les gouvernements polonais et soviétique éprouvent des inquiétudes, comme nous-mêmes et les Italiens, quant à une nouvelle dissémination des armes nucléaires dans le monde. Des entretiens bilatéraux ont eu lieu récemment entre les États-Unis et l'URSS au sujet de la non-prolifération, et j'ai eu l'assurance, du côté soviétique, d'un ferme désir de parvenir à un traité dans ce domaine. Je sais déjà, à la suite de mes conversations avec M. Rusk, secrétaire aux Affaires étrangères des États-Unis, que ce désir continue également de se manifester du côté des États-Unis. La réalisation de ce traité constituerait une étape très importante qui contribuerait sans aucun doute à une diminution des tensions en Europe et dans d'autres parties du monde.

Je sais, de par mes entretiens en Pologne et en Union soviétique, qu'il existe dans ces pays un désir de travailler en vue d'une nouvelle détente en Europe et d'une amélioration de l'atmosphère qui feraient naître des conditions propices à un règlement satisfaisant des problèmes européens. J'ai signalé que le Canada, à titre de membre de l'OTAN, partageait le même désir.

J'ai tenu à préciser, au cours de tous mes entretiens, que le Canada appuyait toujours les principes de l'Organisation du Traité de